

AVIS IMPORTANT

Mise à jour des valeurs foncières

Dépôt du rôle triennal d'évaluation 2026-2027-2028 - Municipalité de Sainte-Sophie

La Municipalité régionale de comté (MRC) informe les contribuables que les nouvelles valeurs foncières inscrites au rôle triennal d'évaluation 2026-2027-2028 sont maintenant disponibles pour consultation au Système d'information géographique (SIG) accessible en ligne sur le site Internet de la MRC.

Veuillez noter que les valeurs du rôle courant (2022-2023-2024-2025) demeurent également disponibles dans le SIG, par la consultation de la fiche d'évaluation, au bloc #4 « Valeur de l'immeuble au rôle antérieur ».

Demande de révision

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet. La période pour le dépôt des demandes de révision s'échelonne à compter de l'entrée en vigueur du rôle (**1er janvier 2026) jusqu'au 30 avril 2026 inclusivement** (Art. 130, LFM).

Les modalités et conditions prévues aux articles 124 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale s'appliquent.

Tarifs applicables (règlement 327-19)

Les tarifs pour le dépôt d'une demande de révision seront mis à jour prochainement afin de refléter les barèmes en vigueur pour l'année 2026.

Pour toute information additionnelle, les contribuables sont invités à consulter le site Internet de la MRC ou à communiquer directement avec le service de l'évaluation foncière.